

## DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2024/2025

>	Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUE
>	CLUB
	RENOUVELLEMENT DE LICENCE En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».  ADRESSE MAIL PERSONNELLE Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.  Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence
	Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr
>	Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)
	NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) M Mme
	▼ Nom
	▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin,, senior, etc.
	▼ N°
	▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence,  ▼ Lieu-dit ▼ Commune
	▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)
>	INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coaches)
	▼ Nom de naissance
	▼ Numéro de département de naissance
	Uniquement si pays de naissance autre que la France
	▼ Nom et prénom du père
>	<ul> <li>Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.</li> <li>Régler la somme de 37 € TTC (licence : 36,41 € TTC et assurance : 0,59 € TTC).</li> <li>Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.</li> <li>Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».</li> <li>Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK; dans ce cas, le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.</li> <li>Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.</li> <li>En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,59 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 36,41 € TTC.</li> <li>Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».</li> </ul>

Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

#### INFORMATIONS

#### VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

#### CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « Certificat médical » sur le site ffkarate.fr

#### LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

### ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « Assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

- > Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.
- > Accident corporel: la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier WTW. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,59 € TTC quel que soit l'âge.

> Options complémentaires: le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier WTW. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

#### **EN CAS DE SINISTRE**

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur **ffkarate@wtwco.com** ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la WTW. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +33 1 41 85 91 47 (contrat n°58 221 192)

WILLIS TOWERS WATSON Département Sports & Événements DGPL Fédérations, 2, rue de Gourville 45911 Orléans Cedex 9 Ligne dédiée : 09 72 72 28 91 Mail : ffkarate@wtwco.com

# STYLES ET DISCIPLINES

#### KARATÉ DO

Style	Code	
Full Contact	KFC	
Gojo Ryu	GOJU	
Karaté Contact	KTAC	
Kempo	KEMPC	
Kinochimi	KINO	
Kyokushinkaï	KYOK	
Okinawa Shorin-Ryu	OKI	
Shito Ryu	SHIT	
Shorinji Ryu	SHORI	
Shotokaï	SHOK	
Shotokan	SHOT	
Shotokan Oshima	SHOHS	
Shukokaī	SHUK	
Uechi Ryu	UECH	
Wado Ryu	WADO	
Autre style de karaté-do	KARA	

#### KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aito Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	ЭКЭ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	кови
Nanbudo	NANB
Nihon Taï-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokaï	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Taï-Do	TD
Taï-Jitsu	TAI
Taï Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT

#### **DISCIPLINES ASSOCIÉES**

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

#### **AUTRES DISCIPLINES**

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH